

# norme française

Serres et équipements

## Règles de stabilité pour la construction des serres à vitrages plans

E : Greenhouses and greenhouse equipment — Stability requirements for the construction of flat greenhouses

D : Gewächshäuser und Zubehör — Konstruktionstechnische Regeln für die Standsicherheit von Gewächshäusern aus Flachglas

**Norme française homologuée** par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 août 1991 pour prendre effet le 5 septembre 1991.

Remplace la norme expérimentale de même indice de décembre 1989.

**correspondance** À la date de publication de la présente norme, il n'y a pas de travaux entrepris dans le cadre de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), ni dans celui du Comité Européen de Normalisation (CEN), sur le même sujet.

**analyse** La présente norme définit les efforts à prendre en compte (en particulier charges permanentes et charges climatiques, neige et vent) et établit des spécifications de construction des serres à vitrages plans.

**descripteurs** **Thésaurus International Technique** : matériel agricole, serre, vitrage, construction, stabilité, spécification, calcul, charge, neige.

**modifications** Par rapport à la norme de décembre 1989, compléments concernant les spécifications de construction, modification pour le calcul des charges climatiques, introduction d'un affinement de zonage modifiant les charges de neige de la carte N 84 (voir avant-propos).

**corrections**

**Membres de la commission de normalisation**

Présidents : M DAIRIEN, MME DAUCHEZ

Secrétaire : M CONNER — AFNOR

M	BADER	Association des Directeurs de Jardins de Ville	M	GOUGEON	GROUPAMA
M	BAILHACHE	GROUPAMA	M	GRATRAUD	CEMAGREF
M	BEAUFILS	BOUSSOIS SA	M	GREGOIRE	CETEN APAVE
M	BECHET	FNPL	M	HESPEL	GROUPAMA
M	BORDES	Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture	M	JOYES	Ministère de l'Agriculture — DDAF des Pyrénées-Orientales
M	BOULESTEIX	Ministère de l'Agriculture — DDAF du Maine et Loire	M	LAPEYRE	Contrôle et Prévention
M	BOURGEOIS	GAN	M	LE CHAFFOTEC	SOCOTEC
M	BOURON	SERRES MARCHEGAY	M	LE GALL	SICA SMO
M	BRUN	Comité Plastiques agriculture	M	LETONDoux	FNPH
M	CABIRON	FNPF	M	MARIO	Chambre Agriculture Roussillon
M	CALMEL	Ets CALMEL PRETAMO	M	MORIN	HORTI SERRE SA
M	CARDINAUD	FELCOOP	M	MOUNINOU	Soc SER
M	CARLOTTI	Ministère de l'Agriculture — DDAF du Var	M	NICAISE	UNCAA
M	CESBRON	FNPF	M	PARISOT	Soc TUBES DE VINCEY
M	CHAMPEAUX	CNIH	MME	PELLIGRINO	FNPH
M	CHRISTIN	CONSTRUCTION METALLIQUE FLORENTAISES	MME	PETITJEAN	CNIH
M	CHRISTIN	FLORASERRE	MME	PINTEAU	CREDIT AGRICOLE
MLLE	CONCHOU	SYGMA	M	POIGNON	GENERAL ELECTRIC PLASTICS
M	DABAS	Chambre Syndicale des Fabricants de verre plat	M	PUTZ	SERRES BN
M	DAIRIEN	ONIFLHOR	MME	RASTOIN	CTIFL
MME	DAUCHEZ	ONIFLHOR	M	REMY	SOLVAY/SOPLACHIM
M	DEVEUGLE	Ets DEVEUGLE/Syndicat des Constructeurs Français de serres	M	RENAULT	ALTULOR
M	DUTRUC ROSSET	ONIFLHOR	M	RICHEL	SERRES DE FRANCE SA
M	DE FERAUDY	FNPL	M	ROUX	CEMAGREF
M	GALIFRET	GALIFRET SARL	M	SAVANE	AFME
M	GELIG	GELIG et Cie	M	SEVILA	CEMAGREF
M	GEORGEON	SNJTPA	M	TAFFPREAU	Ministère de l'Agriculture — DDAF du Finistère
M	GLASS	Ministère de l'Agriculture — DDAF des Alpes-Maritimes	M	TAILLIEZ	Ministère de l'Agriculture — DEPSE
			M	THERY	FILCLAIR
			M	VIDIGAIN	BUREAU VERITAS
			M	WACQUANT	CTIFL
			M	WEST	SERET SA

**Avant-propos**

Par souci de clarté, les modifications par rapport à la version précédente ont été repérées par un trait vertical dans la marge de gauche.

La présente norme précise les spécifications de construction, les charges climatiques des serres. Elle spécifie notamment les valeurs des charges de neige en fonction de zones déterminées d'après l'étude neige réalisée par la météorologie nationale.

## 1 Objet et domaine d'application

La présente norme a pour objet de fixer les règles de stabilité pour la construction des serres à vitrages plans.

Elle s'applique aux serres de production et aux serres d'amateurs. Elle ne concerne pas les serres ouvertes au public et notamment les serres d'exposition.

Les serres constituent un outil de travail dont la durée d'amortissement économique et technologique est de 15 ans.

L'annexe A sur l'affinement de zonage de la carte N 84 est normative.

L'annexe B sur les spécifications de certaines plaques en matériaux plastiques rigides est informative.

## 2 Références normatives

NF EN 10025	Produits laminés à chaud en aciers de construction non alliés — Conditions techniques de livraison (indice de classement : A 35-501).
NF A 35-503	Aciers pour galvanisation par immersion à chaud.
NF A 36-321	Tôles d'acier galvanisées et tôles à revêtement allié, obtenues en continu, avec charge de rupture maximale imposée pour pliage, profilage et emboutissage.
NF A 36-322	Tôles d'acier galvanisées en continu à limite d'élasticité minimale imposée pour pliage et profilage.
NF A 37-101	Profilés formés à froid d'usage courant en acier.
NF A 49-542	Tubes en acier — Tubes galvanisés à section circulaire, carrée, rectangulaire, soudés longitudinalement pour constructions métalliques — Dimensions — Conditions techniques de livraison.
NF A 50-411	Aluminium et alliages d'aluminium — Produits filés et filés étirés d'usage général — Caractéristiques.
NF A 50-451	Aluminium et alliages d'aluminium — Produits laminés d'usage général — Caractéristiques.
NF A 91-121	Galvanisation par immersion dans le zinc fondu (galvanisation à chaud) — Produits finis en fer — acier — fonte.
A 91-122	Revêtements métalliques — Produits finis en acier galvanisés à chaud — Recommandations relatives à la conception et à l'utilisation des produits galvanisés.
NF E 25-009	Éléments de fixation — Revêtements électrolytiques sur composants filetés.
NF E 25-100	Éléments de fixation — Norme de famille des vis à métaux.
NF E 25-400	Éléments de fixation — Norme de famille des écrous.
DTU P 06-002	Règles NV 65 (Édition juin 80) et annexes règles N 84 (Édition 84) — Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes.
DTU P 06-006	Règles N 84 (Édition 84) — Actions de la neige sur les constructions.
DTU P 11-711	DTU 13.12 — Règles pour le calcul des fondations superficielles (avec DTU 13.11).
DTU P 22-701	Règles CM — Règles de calcul des constructions en acier.
DTU P 22-702	Règles AL — Règles de conception et de calcul des charpentes en alliages d'aluminium.
DTU P 22-703	Justification par le calcul de la sécurité des constructions — Règles de calcul des constructions en éléments à parois minces en acier.
NF U 57-001	Serres et équipements — Vocabulaire.